



L'actualité de

Catherine MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime
Conseillère régionale de Normandie



N°29

Janvier 2021

ÉDITO

L'année 2020 a été inédite, marquée par la pandémie mondiale et ce qu'elle a engendré de bouleversements pour notre quotidien et d'inquiétudes pour notre avenir. Même si nous percevons une lueur d'espoir avec les perspectives de la vaccination, cette crise aux multiples secousses reste présente avec son lot d'angoisses. C'est pourquoi le Sénat va prochainement déployer une mission pour suivre l'ensemble de ses conséquences : sanitaires, économiques et sociétales. En première ligne, vous les élus aurez beaucoup à dire. Je tiens d'ailleurs ici à vous saluer, vous qui depuis mars dernier êtes mobilisés pour organiser et adapter le quotidien, attentifs aux plus fragiles, personnes âgées et isolées, mais également en soutien aux soignants et auxiliaires de vie, aux enseignants, aux commerçants et entreprises. Vous avez démontré que, « oui » les collectivités ont tout leur rôle à jouer dans l'organisation de notre pays apportant du bon sens face à une bureaucratisation devenue paralysante et source d'inefficacité. Alors oui ! La gestion de la crise l'a une nouvelle fois démontré, l'heure est venue d'une nouvelle page de décentralisation, que le Sénat demande de longue date.

2020 a été le renouvellement pour moitié de notre assemblée largement confortée dans sa majorité. Notre assemblée se met inlassablement au service des territoires et de ses habitants, et remplit sa mission de législateur adoptant des dispositions importantes. Le vote sur l'Etat d'urgence sanitaire amène à être prorogé encore une fois jusqu'au mois de juin, pour lequel nous veillons à préserver aussi les libertés individuelles ; le projet de loi de finances pour lequel nous tenons à ce que soient prises en compte les collectivités locales. Et puis après celles sur l'Incendie Lubrizol, la radicalisation islamiste ou encore la gestion de la crise sanitaire, le Sénat poursuivra aussi ses missions de contrôle et d'enquête. 2021 sera encore une année pour démonter la pertinence du bicamérisme et le nécessaire équilibre des pouvoirs !

2021 doit être une année utile, réparatrice des fractures qui abîment notre pays et la réaffirmation des valeurs fondatrices de la République telles que la laïcité. 2021 doit aussi être la maîtrise de la pandémie et le retour de la confiance en l'avenir. Si elle nous aura bien appris une chose, c'est l'interdépendance des pays à travers le monde, l'incontournable nécessité de rechercher des solutions à l'échelle planétaire. Cela vaut pour la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion de nos ressources. Nous devons tous ensemble nous y atteler.

2021 sera aussi en principe une année électorale au cours de laquelle nous serons amenés à élire nos conseillers régionaux et départementaux, un suffrage de proximité important pour nos territoires et qui engage le quotidien de nos concitoyens.

Avant de tourner définitivement la page de 2020, j'ai une pensée pour deux grands serviteurs de notre département qui nous ont quittés : notre ancien collègue sénateur Patrice GELARD - ancien maire de Sainte-Adresse et Antoine RUFENACHT, ancien ministre - président de la région Haute-Normandie et ancien maire du Havre. Ils resteront une source d'inspiration pour nombre d'entre nous,

Je vous souhaite une très bonne année 2021, toujours à votre disposition pour vous écouter et vous accompagner. C'est ainsi que j'entends mon engagement au Sénat.



*Très chaleureusement
Catherine Morin-Desailly*

SOMMAIRE

Page 1 : Édito

Page 2 : La rentrée parlementaire

Page 3 : Session budgétaire 2021

Page 4 : Sur le terrain

Page 5 : Sur tous les fronts

Page 6 : Des sujets qui
préoccupent les élus

Page 7 : Retour sur

Page 8 : A noter



ENCADRER STRICTEMENT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Depuis le 17 octobre 2020, la France est de nouveau sous le régime de l'état d'urgence sanitaire. Depuis le début de la crise sanitaire, les élus locaux ont fait preuve d'un engagement et d'une réactivité sans faille pour accompagner leurs administrés et soutenir les entreprises locales.

Suite à la déclaration du gouvernement rejetée le 29 octobre par le Sénat, nous avons examiné le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Celui-ci vise à :

- repousser la date de fin de l'état d'urgence sanitaire, en dépit des protestations du Sénat pour limiter ce régime dérogatoire, au 16 février 2021 ;
- repousser la date du régime transitoire de sortie de l'état d'urgence sanitaire au 1er avril 2021 ;
- autoriser le gouvernement à légiférer pour répondre à l'urgence en lieu et place du Parlement, ce sur quoi le Sénat avait émis des réserves en encadrant ce droit ;
- maintenir les systèmes d'information mis en oeuvre pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19.

Sur ce dernier point, rapporteure de la commission des Affaires Européennes sur la stratégie numérique et particulièrement investie sur ces sujets, j'ai tenu à alerter le Premier Ministre sur la nécessité pour le Gouvernement d'être particulièrement vigilant. En effet, après l'échec de l'application StopCovid, le Président de la République a annoncé le lancement d'une nouvelle application appelée TousAntiCovid, relançant ainsi les inquiétudes autour des atteintes potentielles aux libertés individuelles, à notre souveraineté et à la protection des données personnelles de nos concitoyens.

Dans ce cadre, j'ai demandé des éclaircissements sur le « choix du responsable de traitement des données issues du Health Data Hub » (la plateforme regroupant nos données de santé créé par le Ministère il y a quelques mois) ainsi que les candidatures d'attribution du nouveau marché public pour la mise en service application TousAntiCovid. Car confier à un GAFAM la gestion de nos données sensibles est un risque récemment souligné par la Cour de justice de l'Union Européenne tout comme par la CNIL.

LE SÉNAT PROMOTEUR DES LIBERTÉS LOCALES

(Proposition de Loi Constitutionnelle et Proposition de Loi Organique pour le plein exercice des libertés locales)

Le Président LARCHER, conscient que la confiance dans la vie démocratique passe par l'échelon local, a eu à cœur de faire du Sénat, au travers des travaux de la commission des lois et de la délégation aux collectivités territoriales, le fer de lance d'un troisième acte de la décentralisation. Alors que le projet de loi du gouvernement dit « 3D » pour décentralisation, déconcentration et différenciation, tarde à être présenté, notre Haute Assemblée a pris les devants en publiant 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales. De celles-ci ont découlé deux propositions de loi, une constitutionnelle et une organique, cette dernière modifiant les conditions d'application de la Constitution, adoptées le 20 octobre dernier.

Ces projets de loi poursuivent trois objectifs principaux :

- assurer une représentation équitable des territoires ;
- adapter les compétences des collectivités aux réalités locales ;
- garantir l'autonomie financière des collectivités locales.

A cet effet, les textes prévoient :

- la redéfinition pour les élections locales, de la limite maximale d'écart de représentation démographique entre collectivités, jusqu'à présent fixée à 20% par le Conseil constitutionnel ;
- le renforcement du pouvoir réglementaire local en permettant des dérogations, l'attribution de compétences différentes à des collectivités territoriales de même catégorie, en constitutionnalisant la clause de compétence générale des communes et en améliorant l'évaluation des effets des projets de loi sur les collectivités territoriales ;
- la redéfinition de la notion de « ressources propres » et la garantie d'une compensation financière adéquate à l'exercice de compétences ;
- la favorisation du recours aux expérimentations locales.

Ces projets de loi doivent désormais être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



RÉINTRODUCTION DES NÉONICOTINOÏDES

En réaction à l'épidémie de jaunisse de la betterave, véhiculée par des pucerons verts, le Sénat a adopté un projet de loi permettant la réintroduction à titre dérogatoire des néonicotinoïdes dont l'usage a été prohibé au 1er septembre 2018. Si ce texte témoigne du soutien du Sénat à la filière betteravière, notre Haute Assemblée a tenu à conjuguer l'ensemble des intérêts.

Afin de ne pas faire machine arrière sur nos exigences en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité, ce recours a été strictement encadré :

- utilisation uniquement sur les semences de betteraves sucrières via l'enrobage des semences ;
- garanties demandées aux professionnels dans l'élaboration de plans de prévention des infestations ;
- interdiction de planter des cultures attractives de pollinisateurs suivant celles de betteraves ;
- mise en place d'un conseil de surveillance pour s'assurer des avancées de la recherche d'alternatives ;
- limitation dans le temps à 120 jours maximum jusqu'au 1er juillet 2023.

Conscient de la nécessité de convertir notre modèle agricole, notre groupe Union Centriste invite désormais le gouvernement à soutenir la recherche dans les autres filières sans alternative et lutter contre les importations déloyales quand un produit est interdit en France. A cet égard, le Sénat a rappelé l'action des collectivités territoriales et appelé à favoriser les expérimentations locales à l'instar de celle entreprise par la Région Normandie en faveur de la transition écologique du secteur agricole.

QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ? C'EST UNE AUTORISATION LIMITÉE DANS LE TEMPS DONNÉE PAR UNE LOI À UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE SOUHAITANT ÊTRE INVESTIE DE COMPÉTENCES NE FAISANT PAS PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS.

- ▶ Une collectivité territoriale candidate pourra sur délibération motivée et sous contrôle du préfet y participer
- ▶ Au terme de l'expérimentation :
 - elle est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales de même rang

- elle est abandonnée
- elle est maintenue dans les collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation, ou dans certaines d'entre elles et étendue à d'autres collectivités territoriales.



PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : L'IMPOSSIBLE RETOUR À L'ÉQUILIBRE DES COMPTES SOCIAUX

Alors que la France est durement touchée par la crise sanitaire et que le modèle de l'hôpital public est à bout de souffle, le Sénat a adopté le 17 novembre 2020 le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Celui-ci se caractérise essentiellement par :

- une dégradation inédite des comptes sociaux avec 44,4 milliards d'euros de déficit ;
- une baisse des recettes de l'ordre de 27,3 milliards d'euros ;
- une augmentation des dépenses de l'ordre de 14,2 milliards d'euros.

Ce PLFSS consacre plusieurs mesures telles que la hausse des investissements dans le système de santé, des financements et exonérations pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, l'allongement du congé paternité et l'amélioration de l'accès aux médicaments innovants.

Lors de la séance publique, mes collègues sénateurs centristes et moi-même avons fait adopter plusieurs amendements visant à :

- obliger le gouvernement à respecter ses engagements en reprenant la dette des hôpitaux ;
- supprimer la part salariale de la sur-cotisation versée par les sapeurs-pompiers à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales ;
- renforcer la lutte contre la fraude ;
- élargir les conditions d'exonération du dispositif Travailleurs occasionnels, demandeurs d'emplois (TODE) ;

Enfin, ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale n'a pas permis de régler la question du financement de la cinquième branche autonomie qui reste pour l'heure une coquille vide.

PROJET DE LOI DE FINANCES : PALLIER LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Ce projet de loi de finances (PLF) pour 2021 s'inscrit dans le prolongement des mesures d'urgence votées par le Parlement au cours de l'année 2020 et des quatre lois de finances rectificatives adoptées pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire. Si le groupe Union Centriste, auquel j'appartiens, reconnaît la nécessité de soutenir la relance par l'investissement, il rappelle l'importance d'une évolution maîtrisée des dépenses publiques.

Pour 2021, les dépenses nettes de l'Etat s'établissent à 488,4 milliards d'euros creusant ainsi le déficit public à 6,7% du PIB et la dette publique à 116,2% du PIB. Le budget 2020 traduit en chiffres les mesures comprises dans le plan de relance et dédie à cet effet une enveloppe de 80 milliards d'euros à la nouvelle mission « plan de relance ».

Alors que ce PLF 2021 marque un tournant pour l'avenir des finances locales en actant la suppression des impôts de production, j'ai tenu à ce que les recettes de TVA promises aux EPCI et aux départements suite à la réforme de la taxe d'habitation soient garanties en faisant adopter un amendement.

Celui-ci vise à conserver l'année 2020 comme année de référence pour le calcul de l'affectation de la part de TVA aux EPCI et départements afin que ces derniers puissent bénéficier de l'effet d'aubaine engendré par la hausse de 10% des recettes de TVA en 2020.

Au cours des débats, j'ai également soutenu, avec mes collègues sénateurs centristes, plusieurs amendements pour renforcer l'autonomie financière des collectivités territoriales et l'attractivité des territoires, ceux-ci visent à :

- reconduire pour 2021 la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales du bloc communal ;
- modifier la répartition de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sans en augmenter l'enveloppe, en incluant les investissements touristiques ;
- motiver les refus de dotation globale d'équipement (DGE) ;
- supprimer la diminution des ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) ;
- étendre le FCTVA aux dépenses d'entretien d'espaces verts ;
- renforcer la transparence et le rôle des élus dans la procédure d'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- dans une démarche de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, mettre en place une accessibilité numérique pour les commerçants désirant s'engager dans la transition numérique ;
- porter de cinq à sept ans le délai octroyé aux intercommunalités issues de fusions pour parvenir à l'harmonisation de leur tarification déchets ;
- permettre le recrutement, suite à l'incendie de l'usine Lubrizol, de 20 inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

Fort de ces améliorations, le Sénat a adopté le PLF pour 2021 le 8 décembre dernier.



RÉPONDANT EN PARTIE AUX SOLlicitATIONS DES ACTEURS DE NOS DÉPARTEMENTS, NOUS NOUS SOMMES PARTICULIÈREMENT INVESTIS POUR :

► créer un programme « Petit patrimoine non-protégé » bénéficiant de vingt millions d'euros ; jusqu'alors, les aides apportées par l'État sont trop faibles voire inexistantes.

► maintenir les effectifs du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). La préservation et la valorisation de la forêt, les filières professionnelles sont des enjeux essentiels à l'heure du réchauffement climatique.



ERMENOUVILLE
Château de Mesnil Geoffroy
Chantier de reconstitution d'une partie grandeur nature de la charpente de 1220 de la nef de la Cathédrale Notre Dame de Paris, par «Charpentiers sans frontière»



SOTTEVILLE SUR MER
Remise de la 1^{ère} aide impulsion Relance Normandie avec la communauté de communes de la Côte d'Albâtre



SAINTE MARGUERITE SUR MER
Inauguration de la fin de chantier de restauration du château, un nouveau lieu d'activités économiques et culturelles



FECAMP
Cinéma Le Grand Large avant-première du long métrage de François Ozon «Eté 85»



FECAMP
Visite et soutien aux librairies



YVETOT
Signature de la convention « Impulsion Relance Normandie » Région - Communauté de communes de la Région d'Yvetot Normandie



YVETOT
Visite de l'hebdomadaire régional «Le courrier Cauchois»



LILLEBONNE
Lancement officiel de la restauration du Théâtre Romain Mission Bern 2020



JUMIEGES
Dans le cadre du festival Normandie Impressionniste, inauguration de l'exposition «Les flots écoulés ne reviennent pas à la source»



ALLOUVILLE - BELLEFOSSE
Covid-19
Découverte du dispositif sanitaire mis en place pour la réouverture de l'école



SAINT WANDRILLE - RANCON
Inauguration de l'aile Est du Cloître de l'abbaye



BARENTIN
Signature du contrat de territoire Région - Département - Communauté de communes Caux-Austreberthe



ROUEN
Cérémonie du 11 novembre





AUBERVILLE SUR MER
Fête de la Mer



BACQUEVILLE EN CAUX
Signature du contrat de territoire Région-Département
Communauté de communes Terroir de Caux



MESNIERES EN BRAY
Concert de l'Art et la Manière
En présence des élus de la Communauté de
communes de Londinières



AUBERVILLE SUR MER
Mairie de
Auberville sur Mer



Suite aux élections
municipales, rencontre avec
les nouveaux élus ici à
TOUFFREVILLE SUR EU



NEUFCHATEL EN BRAY
Fête du Fromage



NEUFCHATEL EN BRAY
Covid-19
Découverte du dispositif sanitaire
mis en place pour la réouverture
de l'école en présence du DASEN



SAINT OUEN LE MAUGER
Remise de la médaille du Sénat à Lucette HEDOU
Maire honoraire



BOIS-HEROULT
Dévoilement du premier panneau
d'entrée de ville en normand



QUINCAMPOIX
Réunion des maires du département
autour du Président de Région



SAINT AIGNAN SUR RY
Rentrée des classes



CLERES
Covid-19
Aménagement des
bus scolaires par la
région Normandie



GOURNAY EN BRAY
Cérémonie du 14 juillet



ROUEN
Festival Normandie
Impressionniste



DARNETAL
Covid-19
Découverte du dispositif
sanitaire mis en place pour
la réouverture du collège



ROUEN
40 ans du Musée Maritime,
Fluvial et Portuaire

LE HAVRE
Rencontres de la
Cybersécurité Normandie

SUR TOUS LES FRONTS



CONTOURNEMENT EST DE ROUEN

J'ai tenu à poser le 19 janvier dernier une question orale, suite à la décision du Conseil d'Etat jugeant que toutes les conditions du débat public, à commencer par la fiabilité de l'étude d'impact environnemental, étaient réunies pour le lancement du projet.

J'ai ainsi demandé au ministre des transports, Jean-Batiste DJEBBARI si l'Etat était toujours engagé pour réaliser au plus vite cette infrastructure nécessaire au désengorgement de la ville de Rouen, à l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes riveraines et à l'attractivité économique de la Métropole Rouen Normandienne.



*copyright Paris Normandie - Tribune parue le 09.12.2020

Alors qu'entre Paris et la Normandie, le plan de relance consacre plusieurs milliards aux mobilités durables, au fret ferroviaire et fluvial et aux infrastructures de transport, ce projet revêt un intérêt stratégique pour l'Etat qui réaffirme son engagement.

LE BREXIT

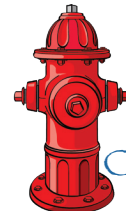
Membre de la commission des affaires européennes et du groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'Union Européenne, J'ai consacré ces derniers mois à l'évaluation du Brexit. Le groupe a d'ailleurs tenu à être présent sur le terrain, avec un premier déplacement à Calais et à Boulogne pour y constater la situation quelques jours après sa mise en application.

Les Sénateurs qui ont des entretiens réguliers avec le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Clément BEAUNE, pour évoquer l'ensemble des problématiques liées à ce dossier (trafic routier, douanes, liaisons transmanche, pêche ...) vont poursuivre leurs visites de terrain en Normandie et en Bretagne.

FERMETURE DU SITE DU GROUPE VALLOUREC DE DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Face à l'annonce de la fermeture du site, j'ai tenu avec mes collègues du Groupe Union Centriste, dont Valérie LETARD - Sénatrice des Hauts de France, région également siège de sites touchés, à adresser un courrier au ministre de l'Economie. Nous appelons l'Etat actionnaire à trouver une solution alternative afin de sauvegarder un site qui a démontré sa viabilité économique. Il n'est pas envisageable que d'un côté l'Etat défende la relocalisation, la souveraineté industrielle et la croissance verte de la France au travers du plan de relance et que de l'autre il permette la fermeture de ce « champion » de la fourniture de tubes pour le marché de l'hydrogène.

Conscients que c'est la stratégie industrielle défendue par les dirigeants du groupe qui a coûté près de 200 emplois dans notre département, nous demandons la convocation d'une concertation pour le sauvetage de l'usine Vallourec de Déville-lès-Rouen.



RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

De nombreux élus locaux ont fait part de leurs difficultés à faire face à la prise en charge réglementaire et financière de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Comme nous nous y étions engagés avec Agnès CANAYER, Pascal MARTIN et Patrick CHAUVET, nous avons adressé un courrier au ministre de l'Intérieur lui rappelant les très nombreuses difficultés rencontrées par les communes, en particulier en milieu rural, dans la mise en œuvre du règlement départemental, dans la perspective d'un assouplissement et d'une adaptation, surtout aux particularités de notre département :

- impossibilité de délivrer des permis de construire, malgré une demande d'implantation, malgré la perspective d'un assouplissement et d'une adaptation, surtout aux particularités de notre département.
• aménagement communal réduit et perspective communale à l'échelle du mandat anéantie par 6 années du budget totalement consacrées au financement de la DECI ;
• incapacité financière pour de nombreuses communes à réaliser les travaux d'investissement, malgré les subventions du Département et de certains EPCI.

Et comme il s'y était engagé, Gérard LARCHER-Président du Sénat a saisi la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales à ce sujet. Deux co-rapporteurs dont Hervé MAUREY, notre collègue sénateur de l'Eure ont été nommés, pour conduire une mission d'évaluation et de simplification des normes relatives à la DECI.

COVID-19 ET STRATEGIE VACCINALE

Jeuudi 17 décembre 2020, à l'issue d'une déclaration du Gouvernement, le Sénat a débattu sur la place de la stratégie vaccinale dans le dispositif de lutte contre l'épidémie de covid-19. Cette discussion a clôturé une année particulière pour notre pays et a soulevé la place indiscutable du vaccin dans la lutte contre le virus.

En 6 points clés :

- ▶ La crise du coronavirus et les enjeux de santé autour des vaccins sont sujets à de nombreux imprévus et incertitudes.
▶ Il est cependant certain que ce virus est potentiellement grave pour bon nombre de nos concitoyens, quel que soit l'âge, et qu'il touche particulièrement les personnes vulnérables.
▶ La campagne de vaccination doit se faire à travers une information transparente et les citoyens doivent se faire vacciner sans y avoir été obligés, par un consentement éclairé.
▶ En effet, la confiance des citoyens et une logistique efficace sont les deux conditions essentielles de la réussite de cette stratégie vaccinale.
▶ Les médecins et soignants ne doivent pas être de simples exécutants. Le déficit d'information à leur égard doit être comblé et tous les acteurs doivent travailler de concert.
▶ Les collectivités territoriales ne doivent pas être écartées du procédé : elles sont au plus proche des citoyens et connaissent parfaitement les spécificités de leur territoire.



DES COMMERCES NON-ESSENTIELS

Suite à de nombreuses sollicitations de PME et TPE de notre département, j'ai cosigné, avec mes collègues sénateurs centristes, un courrier au Premier ministre lui demandant la réouverture des commerces non-essentiels au nom du principe d'égalité avec les grandes surfaces et les plateformes en ligne.

En tant que membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, j'ai signé avec de nombreux collègues sénateurs une tribune parue dans Le Figaro intitulée
« *Les librairies sont des commerces de première nécessité !* »

DU TOURISME

Le tourisme souffre particulièrement des conséquences de la crise sanitaire. En tant que membre du comité régional du tourisme de la Région Normandie, je suis en lien avec les acteurs. C'est pourquoi j'ai tenu, avec mes collègues qui vivent la même situation dans leurs départements, à interpeler le Gouvernement suite à l'appel des professionnels du tourisme qui m'ont fait part de leur désarroi face à la situation économique extrêmement critique dans laquelle ils se trouvaient.

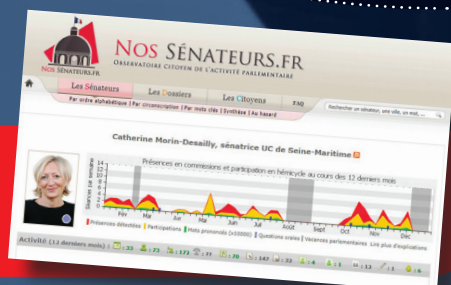
A l'occasion du plan de sauvetage de la compagnie Brittany Ferries par, entre autres, la Région Normandie, j'ai interpellé le gouvernement au cours d'une séance de questions d'actualité sur la situation des entreprises du tourisme et du transport de voyageurs demandant un soutien financier et surtout un accompagnement de l'Etat pour sauver ce secteur pourvoyeur d'emplois.

DE LA DETR

A chacune de mes rencontres, vous évoquez la DETR et les moyens de réaliser vos projets. Vous nous interrogez parfois sur les critères d'attribution, c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à cosigner la proposition de loi de mon collègue sénateur centriste Hervé Maurey de réforme de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour rendre celle-ci :

- Plus transparente : nous souhaitons ne plus laisser aux services de l'Etat le monopole de la décision et renforcer le rôle de la commission des élus dans l'instruction des dossiers. A ce titre, nous proposons que tout refus d'attribution de subvention soit motivé par le préfet.
- Plus accessible : en rendant impossible l'exclusion d'une commune ou d'un EPCI du bénéfice de la DETR sur d'autres critères que ceux fixés par la loi.

Catherine MORIN-DESAILLY classée parmi les 100 sénateurs les plus actifs. (nombre de rapports, questions écrites) d'après le site www.nossenateurs.fr





AU PREMIER SEMESTRE 2021, LE SÉNAT EXAMINERA :

- **Fin janvier** : Projet de loi reportant les élections régionales et départementales.
Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs.
Proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises
- **Février** : Projet de loi relatif à la bioéthique.
- **Mi-mars** : Proposition de loi relative à la sécurité globale
- **Fin mars/début avril** : Projet de loi confortant le respect des principes de la République
- **Mi-mai** : Projet de loi «Convention citoyenne pour le climat»
- **Mi juin** : Projet de loi 4D : « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification ».

BICENTENAIRE DE FLAUBERT

2021 sera l'année du bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert ! Une occasion unique de rendre hommage à l'auteur de Madame Bovary... Afin de fédérer l'ensemble des initiatives publiques et privées, à vocation régionale, nationale et internationale, de nombreuses collectivités normandes (la Région Normandie, les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure, la Métropole Rouen Normandie, les villes de Rouen, Evreux, Deauville, Le Havre, Ry, Canteleu, Lyons-la-Fo-rêt et l'Institut de France), avec l'Université de Rouen Normandie travaillent depuis plusieurs mois sur le projet Flaubert 21 soutenu par l'Institut de France. En tant que membre comité de pilotage avec mes collègues, les représentants du Rectorat et de la DRAC, de l'Université de Rouen et le président du comité scientifique Yvan LECLERC, je suis heureuse de voir aboutir ce magnifique projet, avec les précautions d'usage liées à la crise.



Retrouvez d'ores et déjà de nombreux renseignements sur www.flaubert21.fr

NOMINATIONS :

Investie de longue date pour les orchestres, j'ai été élue à la présidence de l'Association Française des Orchestres. Cette association qui regroupe le plupart des grands orchestres, accompagne la profession et les problématiques liées au secteur. Elle contribue aussi à la définition des politiques culturelles en lien avec les territoires et à la coopération internationale.



En décembre dernier, à l'invitation de Martin MALVY - Président de l'association Sites et Cités remarquables, j'ai eu l'honneur d'être désignée personnalité qualifiée pour siéger au sein du Conseil d'administration. Impliquée de longue date pour le Patrimoine (membre de la Fondation du Patrimoine depuis 2005, du Comité National des Biens Français (UNESCO) depuis 2015, vice-présidente suppléante des commissions nationales et régionales du patrimoine et de l'architecture, je suis heureuse de pouvoir m'investir, avec mes collègues élus des Villes d'Art et d'Histoire, dans les questions architecturales, patrimoniales, urbanistiques et environnementales.



Retrouvez toute l'actualité du Sénat sur le site internet

► www.senat.fr

- Les Questions d'Actualité au Gouvernement (tous les mercredis de 15h à 16h15)
- Les auditions
- Les débats en commission et en séance
- Les rapports
- Les projets et propositions de loi, résolutions
- Le site participatif : www.participation.senat.fr

f @senat.fr / t @senat

UNE ÉQUIPE TOUJOURS À VOTRE SERVICE

En Seine-Maritime

Collaboratrices : **Sophie HOUSSAYE**

Anne-Sophie DESCHAMPS

8 bis, rue Alsace Lorraine, 76000 Rouen

Tél. : 02 35 15 38 30

catherine.morin-desailly@wanadoo.fr

Au Sénat

Collaborateur : **Louis THEVENOT**

15, rue de Vaugirard, 75291 Paris CEDEX 06

Tél. : 01 42 34 29 95

c.morin-desailly@senat.fr

Dossiers régionaux

catherine.morin-desailly@normandie.fr

Un rendez-vous, une visite sur place, je reste à votre disposition en présentiel ou en visioconférence.

Les visites du Palais du Luxembourg sont aujourd'hui suspendues en raison de la crise sanitaire. Nous vous informerons de leur reprise.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez Catherine MORIN-DESAILLY sur les réseaux sociaux :

www.catherine-morin-desailly.fr

f @CatherineMorinDesailly / t @C_MorinDesailly / i cmorindesailly

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

